

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 30 juin à vingt heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompaire, dûment convoqués par la Présidente Nathalie BABOUHOT, le vingt et un juin deux mille vingt deux, se sont réunis à Dompaire (Salle Polyvalente).

Présents : NOEL Gérald, CHERRIER Didier, VAUBOURG Jean, THOUVENIN DE VILLARET Laure, JEANDEL Emilien, CROCHETET Pascal, FERRATIER Philippe, MARTIN Sandrine, VAUDOIS Rémy, GAUTHIER Cyrille, MOUROT Alain, BABOUHOT Nathalie, BARBIER Elisabeth, CHIARAVALLI Danièle, DAVAL Philippe, RUGA Roland, SILLON Anne, VIDAL Françoise, WALTER Bruno, NAGELEISEN Julien, VANTINI Marilynna, MUNIERE Véronique, OSWALD André, BASTIEN Denis, FORTERRE Michel, GUERICOLAS Fabien, BREGEOT Jean-Marie, HENRION Edwige, CLAUDE Michèle, HALLUIN Jean-Christophe, VAILLANT Christian, GASQUIN René, RAMBAUT Patrick, IZZILLO Danielle, SANCIER Jean-Claude, GUILLER Marc, LAURENT Isabelle, TISSIER Philippe, AUBRY Gérard, MARCHAL Emmanuel, ADAM Christine, CLAUDE Yves, SERDET Dominique, SIMONIN Anne, ANNEN Bernard, HURIOT Joris, MARCHAL-LABAYE Christine, HERBELOT Yveline, HAYOTTE Laurent, RENAUX Serge, NICOLAS Philippe, CLOCHEY Alain, GERARD Jean-Claude, THOUVENIN Christian, GREPINET Gérard, MANGIN Jean-Marie, HUEL Jean-Luc, COMESSE-DAUTREY Colette, VILLIERE David, NICOLAS Corinne, BISCH Stéphane

Représentés : BELAZREUK Salim par CHIARAVALLI Danièle, CLEMENT Valérie par VIDAL Françoise, FERRY Jean-Luc par DAVAL Philippe, JAMIS Patrice par BABOUHOT Nathalie, MALLERET Fabien par RUGA Roland, MOINE Marie-Odile par BARBIER Elisabeth, SEJOURNE Yves par SILLON Anne, TRELAT Janine par MARCHAL LABAYE Christine, MAILLARD Dominique par FERRATIER Philippe

Absents : PERREIN Philippe, SERRA Géraldine, DENIS Christian, CHERPITEL Philippe, CONTEJEAN Jérôme, FROMAIGEAT Christine, LAIBE Jean-François, PREAUT Marie-Laure, FRANQUEVILLE Joachim, COMESSE Laurent, PINOS Joël, GIRON Philippe, FRAGMENT Marie-Brigitte, PERRIN Ervé, TALLOTTE Claude, LHOUE Serge, TOCQUARD Roland, LITAIZE Jean-Claude, VALANCE Serge, COLIN François, CHAPELIER Thierry, PREVOT-PIERRE David, BARBE Alain, PERRIN Denny, MENETRIER Cédric, VIRION Jean-François, JEANDEL Arnaud, CLAUDEL Jean-Marie, DEL Michel, MAIRE Claude, LARCHER Philippe

Secrétaire de séance : **Cyrille GAUTHIER**

Quorum : 61 présents + 9 pouvoirs = 70 votants

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

L'ordre du jour de la séance :

- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente ;
- Compte rendu des décisions du Président exercées par délégation (délibération du 8 juillet 2020) ;
- Compte rendu des décisions du Bureau exercées par délégation (délibération du 8 juillet 2020) ;

1. Fonds de concours aux communes pour l'année 2022 ;
2. Tarifs des équipements intercommunaux ;
3. Rapport quinquennal sur l'évolution du montant des attributions de compensations ;
4. Association éco-manifestations Vosges ;
5. Tableau des effectifs ;
6. Point supplémentaire : Décision modificative n°1 du budget annexe assainissement ;
7. Questions et informations diverses.

- **Approbation du procès-verbal de la réunion précédente.**

VOTE : unanimité

- **Compte rendu des décisions du Président exercées par délégation (délibération du 08/07/2020) :**

- **Décision n°2022-11** : Tarifs de remboursement de frais de mise à disposition de personnel et de véhicules
- **Décision n°2022-12** : Tarif d'entrée « Printemps du cinéma »
- **Décision n°2022-13** : Inscription au « Défi j'y vais autrement »
- **Décision n°2022-14** : Convention de mise à disposition d'un agent auprès des communes de Bocquegney et Madegney (mars 2022)
- **Décision n°2022-15** : Convention de mise à disposition d'un agent auprès des communes de Remicourt, Fraignes-en-Santois et Evaux-et-Ménil (janvier à avril 2022)
- **Décision n°2022-16** : Convention de mise à disposition d'un agent auprès de la commune de Remicourt (avril à décembre 2022)
- **Décision n°2022-17** : Avenant - fin de mise à disposition d'un agent auprès de la commune de Fraignes-en-Santois
- **Décision n°2022-18** : Convention de mise à disposition d'un agent auprès des communes de Bocquegney et Madegney (avril 2022)
- **Décision n°2022-19** : Convention de mise à disposition d'un agent auprès des communes de Bocquegney et Madegney (mai 2022)
- **Décision n°2022-20** : Tarifs d'entrée pour les équipements sportifs
- **Décision n°2022-21** : Tarifs et droits d'inscription à l'Ecole intercommunale de Musique
- **Décision n°2022-22** : Tarif de location des bureaux et salle à la Maison de Services Au Public à Mirecourt
- **Décision n°2022-23** : Mise à disposition d'un agent auprès des communes de Bocquegney et Madegney (Juin 2022)

- **Compte rendu des décisions du Bureau exercées par délégation (délibération du 08/07/2020) :**

- **Décision n°2022-11** : Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur la zone d'activités de l'Aéropôle Sud Lorraine
- **Décision n°2022-12** : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service de collecte des ordures ménagères et déchetterie (mars à août 2022)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

- **Décision n°2022-13** : Création d'un emploi non permanent au pôle des secrétaires de mairie (quotité du temps de travail inférieure à 50 %) (remplacement)
- **Décision n°2022-14** : Modification de durée de service d'un agent secrétaire de mairie (21h au lieu de 35h hebdomadaires)
- **Décision n°2022-15** : Modification de durée de service d'un agent secrétaire de mairie (20h au lieu de 16h)
- **Décision n°2022-16** : Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité (suite à la modification de la durée de service hebdomadaire)
- **Décision n°2022-17** : Acquisition d'instruments de musique à destination du musée de la Lutherie
- **Décision n°2022-18** : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au pôle des secrétaires de mairie
- **Décision n°2022-19** : Tarifs applicables pour des locations de ligne d'eau ou bassin à la piscine
- **Décision n°2022-20** : Remboursement de frais avancés par un agent
- **Décision n°2022-21** : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au pôle des secrétaires de mairie
- **Décision n°2022-22** : Modification de durée de service d'un agent (35h au lieu de 20h) dans le cadre de son affectation dans un service de la collectivité en complément de ses missions de secrétaire de mairie
- **Décision n°2022-23** : Autorisation d'exercice à temps partiel sur autorisation
- **Décision n°2022-24** : Demande d'aide auprès du CNC pour des travaux de remplacement des pompes de refroidissements des projecteurs au cinéma RIO
- **Décision n°2022-25** : Contrat Territoire lecture : Institution d'un Comité de pilotage (COFIL) et désignation des membres
- **Décision n°2022-26** : Autorisation de paiement de certaines manifestations culturelles via le pass culture
- **Décision n°2022-27** : Prolongation d'un CDD d'une secrétaire de mairie pour le mois de juin 2022

VOTE : unanimité

Monsieur Gérald NOEL pose la question du coût de l'achat d'instruments de musique malgré les subventions. Madame le Président BABOUHOT répond que le musée a l'obligation, en sa qualité de musée de France, d'acquérir des instruments régulièrement. Nous avons une subvention de 90% mais elle n'est perçue que l'année d'après, d'où le jeu d'écriture qui interrogeait Monsieur Gérald NOEL.

1. Fonds de concours aux communes pour l'année 2022

Madame le Président présente les 11 projets retenus par la commission des finances au titre de l'année 2022.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés** :

- décide de verser 11 fonds de concours conformément au tableau ci-joint ;
- autorise le Présidente à signer les conventions fixant les principes d'attribution des fonds de concours ;
- autorise la Présidente à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur Gérald NOEL interpelle le Bureau considérant qu'il est tout à fait possible pour une Commune d'acheter grâce au fonds de concours, un tracteur tondeuse et puis le revendre. Il lui est répondu que cela est peu probable et que de toute façon la municipalité n'aurait pas plus de subvention. Madame Marilyn VANTINI, Maire de VILLERS, interroge la Présidence puisque les travaux qu'elle a engagés et qui doivent être financés partiellement par le fonds de concours ont été stoppés à défaut de matière première et notamment des tuiles. Madame le Président répond que, pour cette année, les factures peuvent être produites jusqu'à la fin de l'année 2023 et que, de toute façon, si une facture d'acompte est payée, le fonds de concours pourra être débloqué.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

Communes	intitulé du projet	Coût du projet HT	Subventions	FC
VILLERS	Réfection toiture Eglise	102 676,73 €	67 170,94 €	5 000,00 €
MARAINVILLE	Création aire de jeux	25 580,00 €	13 301,60 €	5 000,00 €
VALLEROY AUX S	Mur du cimetière	23 557,67 €	0,00 €	5 000,00 €
EVAUX ET MENIL	Terrain de jeux	27 058,36 €	11 482,00 €	5 000,00 €
ROUVRES EN X	Aménagement paysager du cimetière	15 000,00 €	2 500,00 €	5 000,00 €
VROVILLE	Portes local technique	6 927,00 €	0,00 €	3 463,50 €
BATTEXEY	Installation Abribus	2 277,93 €	0,00 €	1 000,00 €
REMICOURT	Réalisation maison d'accueil	178 156,45 €	73 044,14 €	5 000,00 €
DOMVALLIER	Réfection réseau eaux pluviales	57 950,40 €	12 556,00 €	5 000,00 €
MAZIROT	Tracteur communal	11 200,00 €	0,00 €	5 000,00 €
BOCQUEGNEY	Réfection toiture Logement	11 482,30 €	0,00 €	5 000,00 €

2. Tarifs des équipements intercommunaux

Madame le Président explique que l'inflation et la hausse historique des coûts de l'énergie impose de mener une réflexion sur les tarifs des équipements intercommunaux. Elle présente les propositions du bureau.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés** :

- décide de fixer les tarifs des équipements intercommunaux à compter du 1^e septembre 2022 conformément au tableau ci-joint ;
- donne pouvoir au Président d'effectuer toutes les démarches et de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

3. Rapport quinquennal sur l'évolution du montant des attributions de compensations

L'article 148 de la loi de finances pour 2017 a modifié le régime des attributions de compensation (10ème alinéa du 2° du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts) et a prévu une mesure d'information aux communes sur l'évolution des attributions de compensation (AC).

La Présidente présente le rapport quinquennal (2017-2021) sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'EPCI (annexé à la présente délibération) et propose de débattre au sujet dudit rapport.

Elle explique que l'objet du rapport quinquennal n'est pas de réviser les attributions de compensation. Il vise à faire le bilan des cinq années écoulées pour vérifier si l'évaluation initiale des charges transférées reste cohérente avec les potentialités du territoire. C'est un élément supplémentaire de transparence financière, notamment pour les nouveaux élus. Il vise à les informer des accords contractuels passés au sein de la communauté et permet d'ouvrir avec précision et pédagogie un débat parfois complexe.

*Monsieur Gérald NOEL précise que selon lui, même s'il n'a pas eu d'effet de vases communicant, on pourrait quand même indiquer qu'il y a une fluctuation de l'imposition des entreprises.
Madame le Président BABOUHOT répond que cela nous a permis d'investir, par exemple la piscine qui profite à tous et ce qui est d'ailleurs l'objectif.*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

Aucun autre orateur ne souhaitant s'exprimer, la Présidente déclare clos le débat.
Ce rapport sera transmis aux communes membres pour information.

4. Association éco-manifestations Vosges

Le PLPDMA (Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés) inscrit notre territoire et toutes les parties prenantes dans une dynamique de réduction de la production des déchets. Dans ce cadre-là existe une action nécessitant la concertation entre de nombreux acteurs publics et privés : accompagner les organisateurs d'événements pour tendre vers des éco-manifestations.

Afin de concevoir un accompagnement complet et pas uniquement avec le prisme « gestion des déchets », Evodia s'est rapproché des acteurs publics Vosgiens de la transition écologique porteurs de Plans Climat (PCAET), de Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) ou bien d'ambitions stratégiques visant à réduire l'empreinte écologique sur le département.

Suite à une réunion en septembre 2021 et à des rencontres individuelles, chaque structure a émis un avis favorable pour porter collectivement via la création d'une association Loi 1901 un accompagnement transversal et multithématique : déchets, transport, mobilité, eau, énergie, alimentation, sensibilisation...

Pour y parvenir et créer ainsi une dynamique départementale et une synergie entre les parties prenantes, plusieurs actions sont envisagées :

- Conseiller et répondre aux interrogations de tout genre sur les éco-manifestations.
- Accompagner et labelliser les événements à travers la Charte d'engagement des éco-manifestations.
- Animer des ateliers (réunions de sensibilisation, présence terrain...)
- Former sur les éco-manifestations
- Mutualiser les moyens (système de location et de lavage de gobelets et de vaisselle réutilisables...)
- Recenser les prestataires vosgiens pour l'annuaire Grand Est des prestataires au service du développement durable

Cet accompagnement sera à destination de tous les organisateurs de manifestations, quelle que soit la taille de l'événement : école, collectivité territoriale, association, structure publique, entreprise, lieu accueillant du public...

Cette dynamique fait également écho au développement du réseau EMERGE : éco-manifestations Région Grand Est. Porté par l'association Eco-manifestations Alsace (EMA), ce réseau tend à se déployer sur toute la région afin de proposer un même type d'accompagnement aux organisateurs d'événements. Depuis 2020, EMA est aux côtés d'Evodia pour déployer ce principe sur les Vosges et participe activement à la création de cette association : Eco-manifestations Vosges.

Pour impulser l'émergence de cette association, il est demandé à chaque membre fondateur de verser une part financière sous forme d'adhésion. Cette somme sera un complément des recettes liées aux prestations proposées et aux subventions. La plus grande part des dépenses est liée à la création d'un poste de chargé de mission.

Etant porteur de PCAET et partie prenante du PLPDMA, la communauté de communes de Mirecourt Dompain s'engage à verser 1 000 € annuellement pour une durée de 3 ans.

Cette association a été créée officiellement le vendredi 29 avril 2022 lors d'une assemblée générale constitutive.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la **majorité des membres présents et représentés à la majorité** (1 contre : RENAUX Serge - 4 abstentions : BREGEOT Jean-Marie, FORTERRE Michel, NOEL Gérald, SANCIER Jean-Claude) :

- De prendre acte de la création de l'association " Eco-manifestations Vosges "
- De donner pouvoir au Président pour adhérer à cette association
- De donner pouvoir au Président pour signer les documents afférents à cette adhésion
- De désigner Jean VAUBOURG pour représenter la Communauté de communes au sein de cette structure.

Monsieur Gérald NOEL considère que l'adhésion à cette association va faire que nous allons laver plus blanc que blanc mais que le gouvernement ne montre pas l'exemple et c'est toujours les mêmes qui payent.

Monsieur le Vice-président Jean VAUBOURG précise qu'on ne peut pas mettre tout sous le même plan.

5. Tableau des effectifs

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'**unanimité des membres présents et représentés décide** de la modification du tableau des effectifs comme suit :

- à compter du 1^{er} septembre 2022 pour la piscine intercommunale :
 - Educateur territorial des APS en CDD : - 1
 - Educateur territorial des APS en CDI : + 1
- à compter du 9 octobre 2022 pour le service Enfance Jeunesse :
 - Educateur de Jeune Enfant en CDD : - 1
 - Educateur de Jeune Enfant en CDI : + 1

6. Point supplémentaire : Décision modificative n°1 du budget annexe assainissement

La Présidente propose d'adopter la décision modificative du budget annexe assainissement 2022 suivante :

DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
IMPUTATION	MONTANT	IMPUTATION	MONTANT
OP 105-2315-304C-DOMVALLIER	46 000,00 €	OP 16-1318-FG	- 0,01 €
OP 222-2315-304C-MAZIROT	10 000,00 €	OO1	0,01 €
OPNI-21562-304C3	- 56 000,00 €		
TOTAL GENERAL	- €	TOTAL GENERAL	- €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'**unanimité des membres présents et représentés**, décide d'adopter la décision modificative n° 1 du budget annexe assainissement 2022 en section de fonctionnement et d'investissement tel que mentionné ci-dessus.

7. Questions et informations diverses

- Présentation de quelques procédures par Audrey THIEBAUT Chargé de mission bâti dégradé
- **Calendrier prévisionnel:**
 - Conférence des maires : mardi 13 septembre 2022 à 20h00
 - Conseil de communauté : mercredi 28 septembre 2022 à 20h00

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

- **Conférence des maires : mardi 22 novembre 2022 à 20h00**
- **Conseil de communauté : mardi 6 décembre 2022 à 20h00**

Monsieur Michel FORTERRE, Maire d'AVRAINVILLE, précise qu'il a bien reçu le calendrier des tournées des ordures ménagères mais pose la question d'une diminution de la taxe puisque la fréquence va diminuer.
Monsieur le Vice-président Stéphane BISCH répond que la baisse de la taxe n'est pas d'actualité et que le problème aujourd'hui est déjà de ne pas augmenter la taxe compte tenu notamment de la hausse du coût de l'énergie.
Peut-être qu'on pourra envisager une baisse de la taxe dans les années à venir en fonction des économies faites.
Monsieur Michel FORTERRE s'interroge en indiquant que, finalement, plus on trie, plus on paye.
Monsieur Stéphane BISCH répond qu'en 2023 l'objectif est de redimensionner les bacs avec un nouveau camion doté d'une pesée dynamique. Le service est donc en mutation.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22h00

La Présidente
Nathalie BABOUHOT



Le secrétaire de séance
Cyrille GAUTHIER

